

Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon

Compte-rendu du Conseil de Communauté Du jeudi 15 avril 2021 à 14h30 à REVEST DU BION

M. Bernard GRANET est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint avec 32 délégués présents et 4 procurations, soit 36 voix.

1 – Taux d'imposition 2021

L'assemblée adopte à l'unanimité les taux suivants :

- Taxe Foncière Bâtie	6,92%
- Taxe Foncière Non Bâtie	22,65%
- CFE	30,86 %

2 – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

L'assemblée adopte à l'unanimité le taux de 9,5% pour la TEOM.

3 – PRODUIT GEMAPI

L'assemblée fixe le produit de la GEMAPI à 130 000 € à la majorité avec 29 voix pour, 6 voix contre et une abstention.

4 – BUDGETS 2021

A. Budget Primitif 2021 – Service Principal

Le budget primitif 2021 du service principal s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement :	6 672 287,00 €
- Section d'investissement :	3 061 403,00 €

L'assemblée adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2021 pour le service principal.

B. Budget Primitif 2021 – Service Economie

Le Budget Primitif 2021 service économie s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement :	2 225 494,00 €
- Section d'investissement :	6 006 122,00 €

L'assemblée adopte à l'unanimité le budget primitif service économie.

C. Budget Primitif 2021 – Service déchets ménagers

Le Budget Primitif 2021 service déchets ménagers s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement :	1 866 132,00 €
- Section d'investissement :	2 525 648,00 €

L'assemblée adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 services déchets ménagers.

D. Budget Primitif 2021 – SPANC

Le Budget primitif 2021 s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement :	42 338,00 €
- Section d'investissement :	24 000,00 €

L'assemblée adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 pour le service SPANC.

5 – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT

L'assemblée adopte à l'unanimité les AP/CP pour les trois budgets.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à procéder au reversement de fiscalité aux communes de St Martin-les-Eaux, Dauphin et Mane.

6 – FONDS DE PERAQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC)

L'assemblée décide à l'unanimité de prendre en charge la totalité du FPIC.

7- SUBVENTIONS

L'assemblée autorise à l'unanimité le versement des subventions à l'ADMR de Banon et Reillanne, au Syndicat d'initiative de Revest du Bion et à la Maison d'assistante maternelle de St Maime.

8 - BIGUINAGE A MANE

L'assemblée décide à l'unanimité de confier l'acquisition d'un bâtiment à MANE à l'Etablissement Public Foncier Régional (EPFR)

9 - CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS A ST MARTIN -LES-EAUX - Contrat de maîtrise d'œuvre - Avenant

L'assemblée autorise à la majorité avec 35 voix pour et 1 abstention la signature de l'avenant du maître d'œuvre.

10 - CONSTRUCTION D'UN PLANETARIUM - Protocole transactionnel

L'assemblée fixe les honoraires de l'architecte à 180 000 € à la majorité avec 12 voix pour, 8 contre et 16 abstentions.

11 - DEMANDE DE FINANCEMENTS

A. Crèche de St Michel l'Observatoire

Le Président rappelle que la communauté avait sollicité 250 000 € à la CAF et il est proposé de solliciter 450 000 €.

B. Relais d'Assistants Maternelles à St Michel l'Observatoire

Il est proposé de solliciter 200 000 € auprès de la CAF

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à présenter ces financements.

C. CITEO

Il est proposé de solliciter des financements auprès cet organisme pour l'acquisition des colonnes environ 10% sur 227 910 €.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à présenter cette demande de financement.

14 - PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

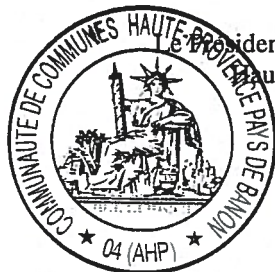
L'assemblée adopte à l'unanimité le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Communauté.

15 - INITIATIVE ALPES PROVENCE

L'assemblée décide à la majorité avec 35 voix pour et 1 voix contre de verser une subvention à cette association.

Séance close à 17h15

Mane, le 16 avril 2021



Président de la Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS